Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260315-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le cinq mars, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-03-15
Dispositif de soutien à la création culturelle Dispositif « Allez, Hop ! »

Date de convocation du Conseil municipal :
18 février 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. LEROY	procuration à	M. SALAÜN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme BIDEAU

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260315-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-15

Culture

DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA CRÉATION CULTURELLE – DISPOSITIF « ALLEZ, HOP ! »

Rédacteur : Yoann Appéré
Rapporteur : Sylvie Coppin

La Ville de Gouesnou mène depuis 8 ans une action publique volontariste en matière culturelle. Tournée vers le spectacle vivant, la lecture publique et l'art dans l'espace public, cette politique culturelle a toujours intégré le soutien à la création avec, notamment, l'accueil en résidence d'artistes et la coproduction.

Pour réaffirmer cet engagement dans un contexte de création particulièrement fragile, la Ville a décidé de créer le dispositif "Allez, Hop !", dédié à la recherche, l'expérimentation et l'émergence. Cette bourse de 5000 € s'adresse aux artistes finistériens professionnels plasticiens et artistes des arts visuels dans l'espace public, auteurs, illustrateurs, documentaristes et artistes du spectacle vivant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du choix de la Ville des artistes retenus et d'approuver la répartition de cette bourse.

1. Présentation de la bourse « Allez, Hop !»

La bourse "Allez, Hop'" est un coup de pouce à la création artistique. Elle a vocation à soutenir :

- Des créations portées par des artistes émergents ;
- Des projets en genèse ;
- Des processus de recherche en amont d'un parcours de coproduction ;
- Des expérimentations (collecte de témoignages, immersion, structuration, documentation, etc.).

Le montant annuel de la bourse s'élève à 5 000 € réparti sur 3 projets (de 1 000 à 2 500 € maximum).

2. Propositions d'accompagnement d'artistes

Pour l'année 2026, la Ville de Gouesnou propose d'accompagner les artistes suivants :

- Cécile Ribreau, artiste plasticienne, travaillera ainsi sur l'illustration et la création d'un Kamishibaï inspiré d'un conte inuit « La Femme Squelette », un projet mêlant peinture, cartonnage, écriture et féminisme ;
- Nathan Jousni, metteur en scène, se penchera de son côté sur une pièce de théâtre documentée inspirée d'évènements réels déroulés à Callac autour de l'accueil de personnes réfugiées ;

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260315-DE

- Margaux Janisset, artiste plasticienne, travaillera sur « Mystérieuses saisons », un projet graphique constitué de dessins, déployé sur différents supports imprimés.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De prendre acte du choix de la Ville de soutenir les artistes ci-dessous et d'approuver l'attribution de la bourse pour un montant total de 5 000 €, déclinée comme suit :
  - Cécile Ribreau pour un montant de subvention de 1 500 € ;
  - Nathan Jousni pour un montant de subvention de 2 000 € ;
  - Margaux Janisset pour un montant de subvention de 1 500 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annexe :
- Présentation du dispositif « Allez, Hop »

Avis de la commission Vie locale du mercredi 25 février 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 26 février 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance

Caroline Bideau

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850